

LETTRE DE MISSION



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le 4 JUIN 2021

Nos Réf : LP/JLI/EWE/D-21-015750

Objet : Mission portant sur la création d'une logique de branche AT/MP dans le secteur maritime

Monsieur,

La réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles dans le secteur maritime est un sujet de préoccupation du Gouvernement : l'accidentologie qui y est constatée est en effet bien supérieure à celle des secteurs d'activités comparables.

Pour améliorer la protection des marins, le principe de la création d'une logique de branche accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP) dans le secteur maritime a été acté par le Premier Ministre lors du Comité interministériel de la mer du 17 novembre 2017. Il a également fait l'objet d'un rapport rendu par un groupe de travail du Conseil supérieur des gens de mer en avril 2019. Ce dernier a enfin procédé récemment à l'adoption d'une résolution relative à la création d'une branche accidents du travail/maladies professionnelles dans le secteur maritime lors de sa séance du 4 février 2021.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous confier le pilotage d'un groupe de travail dont l'objectif est de réfléchir aux modalités propres à cette nouvelle logique de branche. De cette réflexion devront découler des propositions opérationnelles.

Vos travaux devront prendre en compte le rapport de 2019 précité ainsi que les analyses de la mission d'évaluation de la Convention d'objectifs et de gestion de l'Enim actuellement menée par l'Inspection générale des affaires sociales, l'Inspection générale des affaires maritimes et le Conseil général de l'environnement et du développement durable. Ils prendront aussi appui sur les travaux menés dans le cadre du Fontenoy du maritime.

Vous identifierez les jalons essentiels à la création d'un système efficace et adapté aux spécificités du secteur, autour de prestations ciblées, d'une prévention modernisée, et d'un mécanisme financier adapté à ces ambitions. Cette réflexion paritaire et interministérielle, dont vous assurerez la coordination, visera *in fine* à réduire les risques sanitaires et améliorer leur prise en charge, permettant ainsi d'améliorer l'attractivité du métier de marin et de démontrer la capacité du secteur maritime à évoluer.

Philippe LAFFON
IGAS
39-43 quai André Citroën
75739 PARIS Cédex 15

127 rue de Grenelle – 75350 PARIS SP 07
Téléphone : 01 40 56 60 00

Vos travaux, qui n'auront pas pour finalité de modifier l'organisation financière actuelle du risque AT/MP, devront permettre de s'interroger et de formuler des propositions concrètes autour, notamment, des éléments suivants :

- *La gouvernance*, en particulier le rôle de l'ENIM, sa capacité opérationnelle à gérer cette couverture et les moyens qu'il pourrait mettre à disposition ;
- *Les prestations servies*, notamment une potentielle évolution de « la prise en charge armateur » ;
- *La prévention*, dans son organisation et les mesures déployées ;
- *Les modalités, notamment financières* : conditions de réussite de la mise en place d'un système incitatif au développement d'actions de prévention par l'employeur. Vous examinerez également les évolutions, possibles ou souhaitables, de l'intervention de la solidarité nationale ;
- *Les objectifs*, déclinés en indicateurs de performance (taux d'incidence, nombre de procédures médicales et de contrôle, etc).

Le groupe de travail que vous présiderez représentera l'ensemble des parties intéressées. Il sera composé de représentants des organisations syndicales et professionnelles des secteurs de la pêche et du commerce, de l'Enim, de la direction des affaires maritimes (DAM) qui en assurera le secrétariat, de la direction de la sécurité sociale (DSS) et de la direction du budget (DB).

Tout au long de cette mission, vous pourrez, par ailleurs, vous appuyer sur les administrations centrales concernées, notamment la DAM et la DSS, ainsi que sur l'Enim.

Enfin, nous souhaitons que vos conclusions nous soient remises d'ici le 1^{er} octobre 2021.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Elisabeth BORNE



Ministre du Travail, de l'Emploi et
de l'Insertion

Olivier VÉRAN



Ministre des Solidarités et de la
Santé

Annick GIRARDIN



Ministre de la Mer

Olivier DUSSOPT



Ministre délégué chargé des
Comptes publics

Jean-Baptiste DJEBBARI



Ministre délégué chargé des
Transports

Laurent PIETRASZEWSKI



Secrétaire d'État chargé des
Retraites et de la Santé au Travail